

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal des Jeunes

Séance du 22 mars 2023

Conseillers élus : 14 Conseillers en fonction : 14 Présents : 12 Procurations : 0

Sous la Présidence de M. Fabrice COMARTIN, Adjoint au Maire, référent CMJ :

Présents : Amandine BRESSON - Louna COMARTIN - Léon DECAMPS - Lou ERTZ-DUGAST - Florian FEUERSTEIN - Agathe GRAND-PAILLE - Axel LARRERE – Basile LOEFFLER - Aurore PRACHT - Tom SCHNEIDER - Yoan VENANCIO - Kenzy ZENDAGUI

Absents : Arthur MEHL - Kylian MULLER

Comité de pilotage : Anne CHABERT - KILIAN Christophe – HAMM Mylène - Déborah SAUTREAU

Secrétaire de séance : Amandine BRESSON

Dans son mot d'accueil, Monsieur le Maire, Patrick MICHEL, félicite les jeunes élus pour leur engagement et leur souhaite une pleine réussite durant leur mandat.

Point 1 : Installation du Conseil Municipal des Jeunes

Fabrice COMARTIN rappelle l'histoire de la création du Conseil Municipal des Jeunes :

- Le 14 septembre 2022 : première rencontre avec Axel Larrère et présentation du projet ;
- Le 16 janvier 2023 : approbation du projet par la municipalité ;
- Le 30 janvier 2023 : création du Conseil Municipal des Jeunes par délibération Conseil Municipal ;
- Elections : le 22 novembre 2022 à l'école primaire, le 9 février 2023 au collège.

Il rappelle le rôle du Conseil Municipal des Jeunes.

Les jeunes Conseillers Municipaux suivants sont installés pour siéger au Conseil Municipal des Jeunes de Bouxwiller et ses communes associées :

- Amandine BRESSON
- Louna COMARTIN
- Léon DECAMPS
- Lou ERTZ-DUGAST
- Florian FEUERSTEIN

- Agathe GRAND-PAILLE
- Axel LARRERE
- Basile LOEFFLER
- Arthur MEHL
- Kylian MULLER
- Aurore PRACHT
- Tom SCHNEIDER
- Yoan VENANCIO
- Kenzy ZENDAGUI

Point 2 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. F. Comartin

Amandine Bresson est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal des Jeunes.

Point 3 : Désignation du Bureau

Rapporteur : M. F. Comartin

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal des Jeunes désigne les membres du Bureau comme suit :

- Axel LARRERE, représentant des élèves du collège,
- Lou ERTZ-DUGAST, représentante des élèves du collège,
- Léon DECAMPS, représentant des élèves des lycées,
- Kenzy ZENDAGUI, représentante des élèves des écoles primaires

Point 4 : Validation de la Charte du Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : M. F. Comartin

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal des Jeunes adopte la Charte du Conseil Municipal des Jeunes comme suit :

Charte du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux jeunes de Bouxwiller et des communes associées de contribuer à la vie de leur commune. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance de proposition et de consultation propre à construire une pensée collective, fondement d'une citoyenneté active. Son support légal et administratif est la commune de Bouxwiller et son Conseil Municipal. Il est placé sous la responsabilité du Maire, de l'Adjoint référent et des Conseillers Municipaux missionnés auprès du CMJ.

1. Les objectifs

- *Amener à participer à la vie de la commune, à développer le sens citoyen et la prise de responsabilité.*
- *Contribuer à l'apprentissage du débat collectif.*
- *Promouvoir la capacité d'analyse, de proposition et d'action.*
- *Porter des projets d'intérêt général.*

2. Composition du conseil

Le CMJ est composé de 20 jeunes maximum :

- *6 élèves de CM1-CM2 de l'école primaire Marguerite Thiebold de Bouxwiller.*
- *6 élèves du collège du Bastberg.*
- *6 élèves des lycées (3 du lycée Zeller, 3 du lycée Schattenmann) de Bouxwiller.*
- *2 jeunes non scolarisés à Bouxwiller.*
- *Le maire de Bouxwiller ou son représentant.*

3. Durée du mandat

La durée du mandat est de deux ans.

4. Présidence

Le CMJ est présidé par le maire de la commune ou son représentant.

5. Siège

*Le Conseil Municipal des Jeunes a son siège à l'Hôtel de Ville de Bouxwiller
1 place du Château
67330 Bouxwiller*

6. Equipe d'accompagnement

L'équipe d'accompagnement assure le lien entre le Conseil Municipal et le CMJ. Il est composé d'un adjoint au maire référent, d'élus municipaux, d'anciens élus municipaux et de bénévoles.

7. Elections

Les électeurs sont les jeunes habitant à Bouxwiller et les communes associées et fréquentant les classes de CM1 à la 1^{ère}.

Il en est de même pour les candidats. Les candidatures au conseil sont individuelles.

En cas de démission d'un conseiller municipal jeune, il n'y a pas d'élection pour le remplacer.

8. Fonctionnement du conseil

Chaque réunion des instances (conseil, commission thématique, bureau) fera l'objet d'un compte rendu envoyé à tous les membres du CMJ.

- *Les séances du conseil :*

Participent au CMJ, les élus du conseil ainsi que les membres de l'équipe d'accompagnement. Seuls les membres du CMJ ont le droit de vote.

Au début de chaque séance du CMJ, sera désigné un président et un secrétaire de séance.

- *Les commissions thématiques – groupes de travail :*

Elles seront constituées en fonction des projets soutenus par le conseil.

- *Le bureau :*

Lors de l'installation du CMJ, les membres élisent le bureau. Ce bureau est constitué du maire, de son représentant ou d'un membre de l'équipe d'accompagnement, d'un élu de chaque établissement. Il est chargé de préparer et d'organiser les travaux du CMJ.

Les réunions du conseil ou des commissions se dérouleront à l'Hôtel de Ville de Bouxwiller.

9. Moyens mis à disposition du CMJ

Le budget du CMJ sera voté par le Conseil Municipal de la Ville de Bouxwiller.

10. Droit à l'image

Le Conseiller Municipal Jeune, ou son représentant légal, donne autorisation à la Mairie pendant toute la durée de son mandat, d'établir des photographies, de réaliser des films et de reproduire ces supports de communication sur ses propres publications, sur son site Internet et ses réseaux sociaux, voire éventuellement auprès d'organismes de presse. Le Conseiller Municipal Jeune, ou son représentant légal, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne.

11. Règlement intérieur

Toute personne participant au Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Bouxwiller se reconnaît liée par le règlement intérieur du CMJ et s'engage à le respecter.

Point 5 : Présentation des projets du Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : M. F. Comartin

Les projets du Conseil Municipal des Jeunes, évoqués lors de la réunion du 17 février 2023, sont rappelés :

- Organiser un tournoi sportif (en rapport avec les JO de Paris 2024)
- Rachat de bâtiment pour une rénovation
- Dons pour les malades ou journée associative
- Après-midis / soirées pendant les vacances : jeux (société, vidéo), lecture, sport, ...
- Rajout d'attractions ou de jeux au parc de jeux de Bouxwiller
- Créer des clubs (échecs...)

Point 6 : Divers

- Il est proposé au CMJ de participer à la journée de nettoyage de Printemps qui aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023 de 9 heures à 11 heures (lieux de rendez-vous : à Bouxwiller aux ateliers municipaux rue de la Gare, à Imbsheim au parking du cimetière, à Riedheim à la Maison pour Tous).
- Il est rappelé que les autorisations parentales doivent être transmises à Nathalie Banzet (n.banzet@bouxwiller.eu).
- Un mail à l'ensemble des conseillers et à l'équipe d'accompagnement sera envoyé pour définir la date de la prochaine réunion et l'ordre du jour (A. Chabert).
- Il est possible pour les jeunes conseillers de venir travailler en mairie. Il suffit de s'annoncer auprès de Patricia à l'accueil (03 88 70 70 16) ou d'Anne-Sylvie (03 88 70 99 06).
- Il sera demandé à Laurine Reichel, chargé de communication, de proposer un logo du CMJ.

Des écharpes tricolores et un fascicule sur le fonctionnement de la commune sont remis aux conseillers.

La Secrétaire de séance
Amandine Bresson

Le représentant du Bureau
Axel Larrère

L'élu référent
Fabrice Comartin